

Jean-Baptiste André Godin au commissaire de police de Guise, 6 mai 1883

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (185r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au commissaire de police de Guise, 6 mai 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51206>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 mai 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Commissariat de police de la ville de Guise](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin se plaint des nuisances causées par l'abattoir dans les rues de Cambrai et de Landrecies et du Familière. Il suggère au commissaire que l'abattoir ne doit pas respecter les règles auxquels il est soumis.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Hygiène, Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

185

Guise 6 mai 1855

Monsieur le Commissaire,

Je signale à votre attention que l'échaffoir, malheureusement établi trop près de la ville de Guise, est une cause d'infection pour les rues de Combrai, de Landricies et du Thamisiathe, lorsque les vents y soufflent comme ils le font en ce moment. Cet établissement

est soumis à des règles que il ne doit pas observer. J'attire donc votre attention sur ce point afin de nous soustraire à l'état d'infection dans lequel nous sommes placés.

Très bien agir.

Monsieur le commissaire, l'assurance de ma parfaite considération

Y. D. D.